

AFFAIRE N° 7

CREATION D'UN CENTRE MULTI-ACCUEIL AUX CAMELIAS

DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS D'ARCHITECTES
ET AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ D'ETUDES

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX

Rapporteur : Sudel FUMA.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité a programmé la réalisation pour 1990-1991 d'un Centre Multi-Accueil, Rue des Camélias, sur le terrain communal cadastré section DM n° 529.

Le programme de cet équipement multifonctionnel, d'une surface utile de 1 400 m², est joint en annexe.

Un Concours d'Architectes a été organisé pour la construction de cet ouvrage, et le Jury de Concours désigné par délibération du Conseil Municipal du 21 octobre 1989 (affaire n° 18) a sélectionné le projet de l'Architecte Philippe GOETZ.

Le montant prévisionnel des travaux / tranche ferme (ensemble du programme, hors piscine) est de 9 900 000 F, valeur mai 1990.

Le financement des études a été prévu au B.P. 1990.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- de désigner l'Architecte GOETZ lauréat du Concours pour assurer la maîtrise d'oeuvre de cet équipement, conformément à l'avis du Jury de Concours ;
- de m'autoriser :
- * à passer le Contrat d'Etudes avec le Groupement GOETZ-FEDT (Bureau d'Etudes Structures) représenté par Philippe GOETZ, Mandataire Commun ;
- * après achèvement des études, à lancer l'appel d'offres pour l'exécution des travaux ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

M. GERARD M. : J'aimerais savoir si la totalité du financement a été prévue au B.P. 90. Sur quel article cette dépense sera-t-elle prélevée ? Ce projet est-il financé intégralement par la Municipalité ou bien y a-t-il une participation du Département ou de l'Etat ?

LE MAIRE : La totalité du financement n'est pas inscrite au B.P. 1990. Il y a des financements complémentaires.

M. FOURNEL D. : En ce qui concerne le financement de cette opération, seuls les crédits d'études ont été prévus au B.P. 1990. Le lauréat du concours sur esquisse est Monsieur GOETZ. Le projet définitif, lui, sera prêt à la fin du mois d'octobre. L'autorisation de lancer l'appel d'offres sera sans doute soumis à la prochaine séance du Conseil Municipal. Les travaux ne démarreront donc qu'au mois de février 1991.

Ici, il ne s'agit que de crédits d'études. Nous avons déjà engagé auprès de la Région et du Département des demandes de subventions sur l'année 1991. Le plan de financement des travaux sera établi sur l'année prochaine.

M. GERARD M. : Cette opération relève également du Contrat du Ville.

LE MAIRE : Ce projet n'est pas prioritaire.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*

P R O G R A M M E

T A B L E A U D E S S U R F A C E S

NIVEAUX / DESIGNATIONS	SURFACES / m ²	
	Détails	Totaux
<u>NIVEAU 0</u> Salle de musique Salle de répétition musique Dégagement/stockage musique Piscine * Réserves/salle polyvalente TOTAL <u>NIVEAU 0</u>	33,60 42,00 9,10 211,00 38,85	 334,55
<u>NIVEAU 1</u> Restaurant/cuisine Etude-documentation Foyer-bar/réserve Salle de réunions Salle polyvalente TOTAL <u>NIVEAU 1</u>	240,39 34,00 52,70 40,88 279,58	 647,55
<u>NIVEAU 2</u> Salle d'activité/dominante sports Ludothèque Salles banalisées (3) Foyer du troisième âge Locaux administratifs Sanitaires TOTAL <u>NIVEAU 2</u>	100,00 50,17 89,25 64,94 40,88 28,60	 373,84
<u>NIVEAU 3</u> Logement du Gestionnaire TOTAL <u>NIVEAU 3</u>	85,00	 85,00
T O T A L / S U R F A C E S		1 440,94

* Tranche conditionnelle